

POLYCLINIQUE DES CÈDRES. Pour éviter le redéploiement de ses activités et sa fermeture annoncée, quarante généralistes ont signé une pétition

Les médecins mobilisés

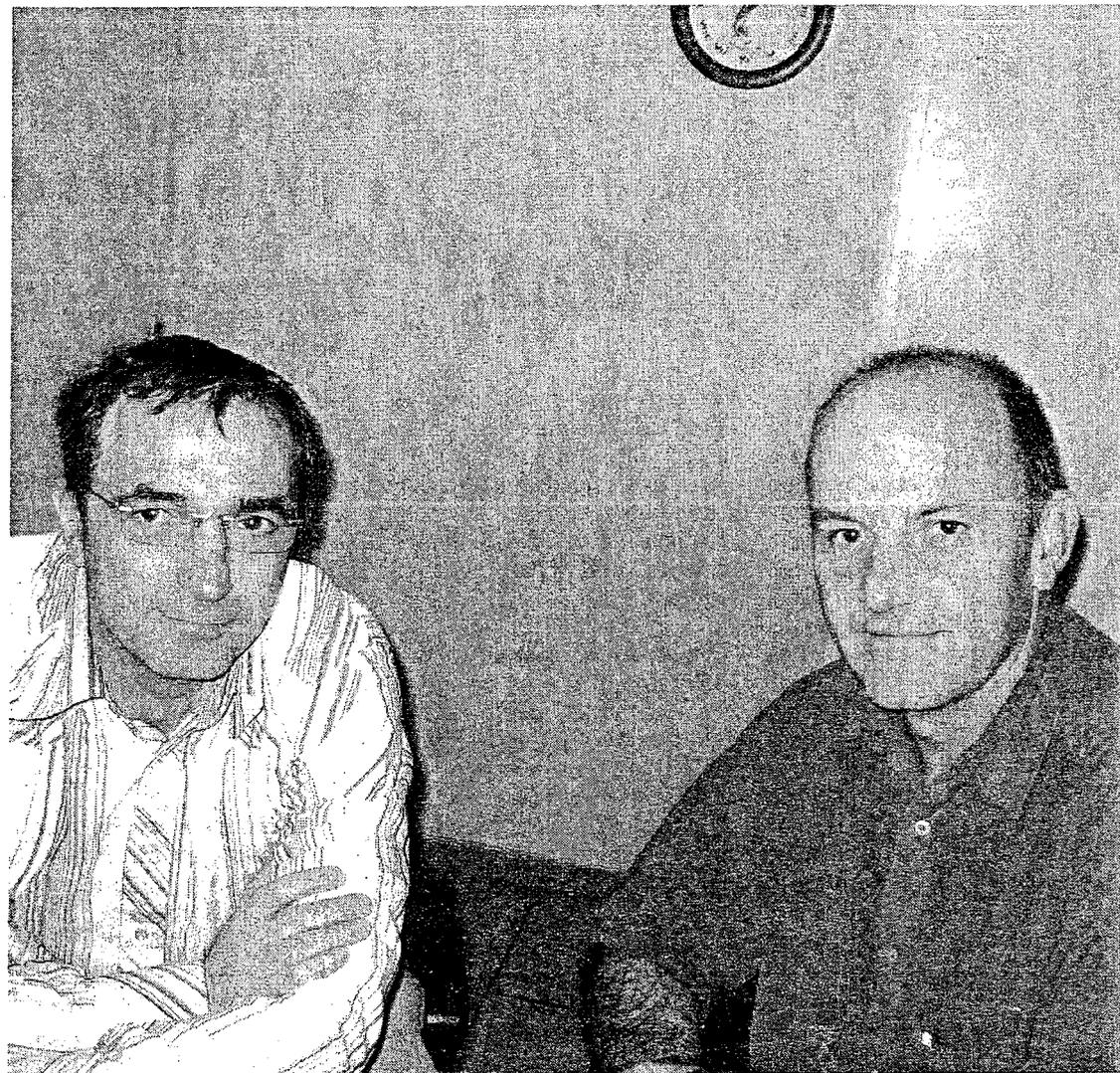
15 12 2005

Dominique Manenc

Les Verts mérignacais se mobilisent à nouveau pour la polyclinique des Cèdres dont ils appréhendent la fermeture. Après avoir alerté, en octobre dernier, le directeur de l'ARH (agence régionale de l'hospitalisation) sur cette mesure qui, selon eux, pénaliserait les habitants, ils viennent de faire circuler une pétition auprès des médecins généralistes de Mérignac et de Pessac, recueillant quarante signatures : « Si cet établissement ferme, nous perdons notre outil de travail », explique le docteur Jean-Michel Segretin, qui est aussi conseiller municipal vert. « Récemment, j'ai voulu faire hospitaliser un patient à Haut-Lévêque et il y avait trois semaines d'attente ! »

Dans leur pétition, les praticiens demandent des garanties sur le maintien d'une activité de soins médicaux sur le site et refusent cette fermeture « qui ne se justifie pas sur le plan de la santé publique ». « Cette clinique offrait un plateau technique et médical sans équivalent sur l'agglomération », poursuit le texte. « Le transfert de ses lits sur d'autres cliniques créerait un manque grave pour l'accès aux soins des Mérignacais et des Pessacais. Cette décision ne fait pas l'unanimité au sein même de la clinique. »

La décision de l'ARH. Le groupe Medi-Partenaires qui possède la clinique St Augustin depuis 1988 est propriétaire depuis fin juillet de la SA Aquitaine Santé. Celle-ci détient la clinique des Cèdres de Mérignac et la clinique Jean Vilar à Bruges. Un projet médical prévoit, à l'horizon 2007, le redéploiement de l'activité des Cèdres sur la clinique Jean Vilar et sur celle de St Augustin à Bordeaux. La clinique des Cèdres offre huit lits de réanimation, seize de surveillance continue et soixante-dix-huit lits de médecine. « Le problème, insiste le doc-



Gérard Chausset et Jean-Michel Segretin, élus verts, sont à l'origine de la pétition

PHOTO D.M.

teur Segretin, c'est que l'on ne va pas forcément créer ailleurs des lits de médecine mais de chirurgie, plus rentables. Ces lits vont manquer aux malades mérignacais et pessacais qui vont perdre un hôpital de proximité. »

La pétition des médecins a été envoyée en fin de semaine dernière à la direction de l'ARH qui pour l'instant n'a pas accusé réception : « Nous espérons qu'elle en tiendra compte au moment où elle est en train de statuer sur le transfert des lits », indique Gérard Chausset, maire-adjoint vert de Mérignac. Tout le monde est suspendu à la décision de l'ARH, attendue ces jours-ci, no-

tamment les cardiologues de la polyclinique qui s'opposent depuis le début à cette fermeture.

Assigné par les cardiologues.

Ces spécialistes ont, dans leur contrat un droit de préemption selon leur avocat M^e Olhagaray qui ajoute que « Medi-Partenaires est passé en force ». « Nous avons tenté une conciliation avec le groupe, précise l'un des cardiologues, le docteur Marc Bemurat, mais elle vient d'échouer. Il s'agissait pour nous de garder les Cèdres et que Medi-Partenaires conserve Jean-Vilar.

Nous avons donc assigné le groupe devant le tribunal de grande instance pour faire jouer

notre droit de préemption ». Joëlle Magnani, directrice des Cèdres et de Jean-Vilar confirmait hier : « Notre stratégie est toujours la même. Suite à ce redéploiement, l'immobilier des Cèdres sera cédé mais l'activité d'autodialyse sera maintenue sur le site ». Joëlle Magnani dément une rumeur persistante selon laquelle la clinique conserverait un service de réanimation : « Elle est infondée ! Je recevrai, à mon initiative M^m Segretin et Chausset pour mieux les informer et leur donner notre point de vue. Je ne comprends d'ailleurs pas leur intérêt soudain pour la polyclinique des Cèdres ! »